Transfert (Standard / Collatéral)

Objet du prêt

Le programme de transfert de prêt hypothécaire de Strive (standard ou collatéral) est idéal pour les propriétaires qui souhaitent transférer leur prêt hypothécaire d'un autre prêteur.

Prêts assurables uniquement :

Strive autorise les opérations dans lesquelles plus d'un prêt hypothécaire sur le titre sont remboursés ou acquittés dans le cadre du programme de transfert (standard ou collatéral). Il n'est pas nécessaire que les deux prêts hypothécaires remboursés soient contractés auprès du même prêteur.

Ratio prêt-valeur maximum (RPV)

Jusqu'à 95 % Ratio élevé

Jusqu'à 80 % Assurable

Montant du prêt

Standard > 100 000 $

Collatéral > 250 000 $

Type de propriété

Occupée par le propriétaire, 1 à 4 unités

Résidences secondaires, une seule unité

Les immeubles locatifs ne sont disponibles que pour les transferts standard de 2 à 4 unités assurables

Remarque : *Des exceptions peuvent être envisagées pour le transfert d'un prêt hypothécaire standard déjà assuré et dont l'usage a changé.*

Amortissement

Standard L'amortissement ne peut pas dépasser la limite restante

Collatéral L'amortissement peut être prolongé jusqu'à 25 ans (assurable). S'il s'agit d'un transfert assuré, c'est le moindre de l'amortissement financier restant OU de 25 ans qui s'applique.

Prêts assurables uniquement :

Pour les opérations comportant deux ou plusieurs charges (du même prêteur), transférées dans une nouvelle première charge, l'amortissement ne doit pas dépasser le plus petit des amortissements lorsqu'il existe des multiples

Taux admissible

Insured Mortgage may qualify at contract rate

Doit se qualifier sur la base **du plus élevé** du taux inscrit au contrat plus (+) 2 % **ou** du taux de référence à 5 ans de la Banque du Canada

Remarque : *La qualification au titre du taux contractuel peut être admissible sous réserve des lignes directrices relatives à l'admissibilité au titre des droits acquis lorsque nous transférons une assurance existante.*

Durées

Prêts hypothécaires à taux fixe, 1 à 5 ans

Prêt hypothécaire à taux ajustable (PHTA), 5 ans

Crédit exigé

Assurable

Inférieur ou égal à 70 % RPV – un minimum d'un les demandeurs doivent avoir un cote Beacon de >680

70,01 % à 80 % RPV – un demandeur au minimum doit avoir un cote Beacon >720

Changements admissibles

Standard Non admissible aux changements de covenant

Collatéral Ajout OU suppression d'une collatéral légale conjoint marié ou de fait NON à la suite d'une séparation/divorce conjugal. Ainsi qu'un enfant, un parent, un frère ou une sœur ou un grand-parent/petit-enfant.

Remarque : *Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer, qui ne sont pas couverts par le programme.*

Frais admissibles (inclus)

Certains coûts associés au prêteur/prêt hypothécaire existant peuvent être capitalisés dans le nouveau prêt, dans la limite de 3 000 $ ET à condition que le montant total du prêt ne dépasse pas le montant enregistré à l'origine. Les frais admissibles sont les suivants :

- Pénalités de remboursement anticipé
- Droits de quittance/administration
- Intérêts courus (à partir du dernier paiement)

Rémunération du courtier

Standard Compensation intégrale admissible sur la base de conditions choisies

Collatéral Compensation totale admissible (moins 10 pb) en fonction des conditions choisies

Les prêts dont le solde est inférieur à 250 000 $ auront une réduction de 40 pb de la commission du courtier par terme choisi

Restrictions

Leasehold property eligible through solicitor closing.

Borrower paid cost.